

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération  
n° 2012.10.243

**Transports urbains :  
conventions  
d'organisation pour le  
transport scolaire sur  
le territoire  
communautaire entre  
le GrandAngoulême  
et les communes  
autorités  
organisatrices de  
second rang**

**LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

**Secrétaire de séance** : André BONICHON

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Janine GUINANDIE, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, André LAMY à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN, Gilles VIGIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.10.243**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**TRANSPORTS URBAINS : CONVENTIONS D'ORGANISATION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ENTRE LE GRANDANGOULEME ET LES COMMUNES AUTORITES ORGANISATRICES DE SECOND RANG**

Les lois de décentralisation des 7 janvier et 22 juillet 1983 prévoient qu'à l'intérieur des périmètres de transports urbains existants, la responsabilité de l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires sont exercés par l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains. Le GrandAngoulême est ainsi désigné comme l'organisateur de premier rang.

Pour l'organisation de leurs transports scolaires, les communes doivent passer une convention avec le GrandAngoulême et deviennent alors organisateurs de second rang. A ce titre, il leur appartient de définir avec précision le circuit de leur service, de fixer la participation des familles, de négocier une convention d'exploitation avec un transporteur ou d'exploiter ce service en régie.

A ce jour, les 8 communes suivantes organisent le transport scolaire sur leur territoire :

- Fléac
- Mornac
- Saint-Saturnin
- Saint-Yrieix sur Charente
- Nersac
- La Couronne
- Magnac sur Touvre
- Puymoyen.

Il convient donc de déléguer à ces communes l'organisation de leur service de transport scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016.

Cette délégation doit faire l'objet de « conventions d'organisation » autorisant ces communes à organiser des services de transport scolaire tous les jours de scolarité entre le lieu de résidence des élèves et les groupes scolaires concernés selon les modalités précisées dans les conventions.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 26 septembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les conventions à passer avec les communes de Fléac, Mornac, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix sur Charente, Nersac, La Couronne, Magnac sur Touvre et Puymoyen, organisateurs de second rang, leur confiant l'organisation de leurs services de transport scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ces conventions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>24 octobre 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 octobre 2012</b>